



Centre « La Dominante »
815 chemin de Daniel
83500 LA SEYNE-SUR-MER

Samedi 11 juin 2022

43^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (Rapport d'Activités 2021)



Planète Sciences Méditerranée

Siège social

11 rue Sans Peur 06130 Grasse

Tél : 04 92 60 78 78

mediterranee@planete-sciences.org

<https://www.planete-sciences.org/mediterranee/>



SOMMAIRE

Statuts	p. 4
Rapport moral du Président	p. 9
Organigramme de PSM au 1^{er} mai 2022	p. 13
Compte-rendu d'activités 2021	p. 14
Projet d'activités 2022	p. 23
Décisions statutaires	p. 27
Contact	p. 28

STATUTS DE PLANETE SCIENCES MEDITERRANEE

ARTICLE 1 – TITRE ET QUALITE

Titre : Il est fondé, entre les adhérents aux présents statuts, une Association, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, qui prend la dénomination de **Planète Sciences Méditerranée**, anciennement **Animation Scientifique Sud Est Méditerranée (ASSEM) - Sciences Techniques Jeunesse**.

ARTICLE 2 - OBJET

Planète Sciences Méditerranée a pour objet de favoriser auprès des jeunes, de leur famille et du grand public l'intérêt, la pratique et la connaissance des sciences et des techniques. Elle se propose de :

2.1. promouvoir et organiser dans le domaine extra et périscolaire des activités scientifiques et techniques expérimentales, en équipes, au sein d'ateliers, de clubs, de foyers de jeunes, de centres de vacances et de loisirs ; d'innover dans ces domaines ; de participer aux actions d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ; de collaborer au développement des activités scientifiques et techniques en milieu rural ; de développer des actions en partenariat avec les structures de culture scientifique et technique.

2.2. collaborer, dans le domaine scolaire, avec les éducateurs et les enseignants dans le cadre de l'aménagement du temps de l'enfant, des classes de découvertes, des travaux pratiques ; de contribuer aux programmes nationaux ou locaux de lutte contre l'échec scolaire ; de développer des supports pédagogiques adaptés au cadre scolaire.

2.3. apporter, tant à ses membres qu'aux jeunes développant des projets scientifiques et techniques, une assistance pour la réalisation de leurs programmes, de contribuer à leur réussite, en garantissant la valeur éducative et formatrice, ainsi que les prémunir des risques, en particulier lors des expériences aérospatiales.

2.4. former des animateurs, des enseignants et des éducateurs à l'encadrement des activités scientifiques et techniques.

2.5. diffuser l'œuvre réalisée par ses membres et de les représenter auprès des Ministères, des collectivités territoriales, des établissements scientifiques et culturels français et étrangers, ainsi que des organisations européennes et internationales.

2.6. s'associer à la réalisation de lieux de rencontres (Exposciences, expositions, salons) à même de permettre aux jeunes et aux clubs de mettre en forme et de présenter leurs travaux.

2.7. garantir la qualité et la cohérence, tant au niveau régional, que national et international, de l'image de ces activités et du label « Planète Sciences » (cf. article 5.3) auprès de ses bénéficiaires, de ses partenaires, de ses soutiens et des médias.

2.8. se développer, sur l'ensemble du territoire régional, par la mise en place de structures adaptées.

2.9. effectuer, d'une façon générale, toutes les missions nécessaires au développement de ses programmes et à la diffusion de ses expertises tant en France, qu'à l'étranger, ainsi qu'à ses intérêts et ceux de son objet.

2.10. promouvoir, organiser et participer à des manifestations grand public de culture scientifique et technique.

ARTICLE 3 – RELATIONS AVEC PLANETE SCIENCES

3.1. Qualité : L'association est la délégation territoriale, pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de Planète Sciences. Planète Sciences Méditerranée ne peut intervenir à l'extérieur de son territoire, sauf accord préalable de la délégation territoriale concernée, ou de Planète Sciences s'il n'existe pas de délégation sur ce territoire.

3.2 L'association applique la charte de développement territorial et se conforme aux statuts de Planète Sciences.

ARTICLE 4 - SIÈGE

Le siège social de l'association est fixé au **11 Rue Sans Peur, 06130 GRASSE**.

ARTICLE 5 - DURÉE

La durée de Planète Sciences Méditerranée est illimitée. Sa dissolution éventuelle sera prononcée dans les conditions prévues à l'article 9.

ARTICLE 6 – TYPES DE MEMBRES

Planète Sciences Méditerranée se compose :

6.1. de membres actifs collectifs, personnes morales.

6.2. de membres actifs individuels, personnes physiques.

Les mineurs, sont représentés par un tuteur légal, signataire lors de la première inscription de l'année.

6.3. de membres délégations,

associations dont l'objet reprend tout ou partie de celui de Planète Sciences Méditerranée (article 2 de ces statuts) qui leur délègue tout ou partie de son action dans une zone territoriale déterminée par l'attribution du label Planète Sciences.

6.4. de membres partenaires,

personnes morales qui ont des relations privilégiées avec elle pour la réalisation d'objectifs communs dans le champ de l'objet de Planète Sciences Méditerranée.

6.5. de membres d'honneur et personnalités qualifiées, personnes physiques (individuels) ou morales (collectifs), lui apportant un concours éminent.

6.6. du représentant de Planète Sciences.

6.7. tous les membres de Planète Sciences Méditerranée sont membres de Planète Sciences, avec le statut de "membre actif individuel" pour les personnes physiques et de "membre actif collectif" pour les personnes morales.

ARTICLE 7 - ADHÉSION

Conditions d'admission :

7.1. La liste des membres actifs collectifs et individuels est arrêtée annuellement par le Conseil d'Administration. Les adhésions sont recevables jusqu'au jour de l'Assemblée Générale, après versement par les adhérents de la cotisation à PSM ou à l'une de ses délégations. En cas de refus, celui-ci doit être motivé.

7.2. Les membres délégations sont admis dans les conditions décrites par l'article 13.

7.3. Les membres partenaires sont admis par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration et après signature d'une convention.

7.4. Les membres d'honneur et personnalités qualifiées sont admis par l'Assemblée Générale sur rapport du Bureau pour une période de trois ans renouvelables.

7.5. L'adhésion donne aux membres l'accès aux dispositifs et aux activités de l'association, de Planète Sciences et, à travers le « Pass réseau », à l'ensemble des activités proposées par les délégations du réseau Planète Sciences, dans les mêmes conditions réservées à leurs adhérents.

ARTICLE 8 - RESSOURCES

Les ressources de Planète Sciences Méditerranée sont constituées :

8.1. des cotisations de ses membres. Le montant des cotisations fait l'objet d'une décision réglementaire prise dans le cadre de l'Assemblée Générale,

8.2. des droits d'inscription et de participation aux activités et aux manifestations,

8.3. des abonnements et des cessions de documentations, de diverses publications ou de matériels pédagogiques,

8.4. de la rétribution des services rendus sous forme contractuelle ou non,

8.5. des subventions et ressources conventionnelles de l'État et des organismes publics habilités à cet effet, ainsi que des dotations de toutes sortes remises par l'État, les personnes publiques ou privées,

8.6. des ressources créées à titre exceptionnel avec l'agrément, s'il y a lieu, de l'autorité compétente,

8.7. du revenu de ses biens.

ARTICLE 9 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

9.1. Les participants de l'Assemblée Générale de Planète Sciences Méditerranée sont :

- les membres de Planète Sciences Méditerranée,
- les salariés de l'association,
- les invités.

Seuls les membres ont voix délibératives.

9.2. Elle se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

9.3. L'ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration. Le Bureau de l'Assemblée Générale est celui du Conseil.

9.4. Pouvoir délibératif des membres :

- membre actif individuel : 4 voix
- membre actif collectif : 12 voix
- membre d'honneur individuel : 4 voix
- membre d'honneur collectif : 12 voix
- membre partenaire : 12 voix
- membre délégation : 12 voix
- Planète Sciences : 4 voix

A cela se rajoutent les voix de ses membres actifs présents ou représentés (membre actif et d'honneur individuel : 1 voix ; membre actif et d'honneur collectif et partenaire : 3 voix).

- Planète Sciences : 4 voix.

9.5. Droits de vote : la liste des votants est établie à partir de l'ensemble des adhérents s'étant acquitté de leur cotisation dans les douze mois précédent l'Assemblée Générale.

9.6. Représentations/pouvoirs

9.6.1 Les membres actifs et d'honneurs individuels, ou le représentant légal des membres actifs et d'honneur collectifs peuvent se faire représenter par un autre membre de l'Assemblée Générale au moyen d'un pouvoir écrit.

9.6.2 Les membres délégations ou partenaires sont représentés par leur Président, ou à défaut, par le représentant légal ou son mandataire au moyen d'un pouvoir écrit de leur Président.

9.6.3 Un participant votant à l'Assemblée Générale peut disposer d'un nombre maximum de 16 voix délibératives.

9.6.4 Les pouvoirs des adhérents peuvent être remis par écrit le jour-même de l'Assemblée Générale.

9.6.5 Elle procède à l'élection pour le renouvellement des membres du Conseil d'Administration, et si besoin est, nomme le commissaire aux comptes.

9.7. Décisions :

9.7.1 L'Assemblée Générale

● **entend et approuve :**

- le rapport moral du Président,
- le rapport financier du trésorier,
- le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice,
- le budget pour l'année en cours.

● **entend** (en tout ou en partie):

- le rapport d'activités du directeur,
- le rapport des activités de l'année passée et les projets pour l'année en cours.

9.7.2 Elle décide de l'admission des membres d'honneur, du montant des cotisations, du nombre de membres du Conseil d'Administration (dans les limites posées par l'article 10-1).

9.7.3 Elle entérine les décisions du Conseil d'Administration concernant le Règlement Intérieur, la création et la dissolution des Groupes ad-hoc, l'attribution et la reconduction du label Planète Sciences des membres délégations, l'admission et l'exclusion des membres partenaires.

9.7.4 Elle délibère sur toute autre question ajoutée à l'ordre du jour posée à la demande signée d'au moins dix membres de l'Assemblée Générale, déposée dix jours ouvrés au moins avant la réunion.

9.8. Les convocations indiquant l'ordre du jour sont adressées au moins trente jours francs à l'avance.

9.9. Les candidatures (à jour des cotisations) pour devenir administrateur, doivent être transmises au Président au plus tard, 8 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

9.10. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises à main levée à la majorité absolue des membres présents ou représentés, sauf si quelqu'un demande le vote à bulletin secret.

9.11. L'Assemblée Générale a un caractère extraordinaire lorsqu'elle concerne toute modification à apporter aux statuts. Elle peut notamment décider de la dissolution et de l'attribution des biens de Planète Sciences Méditerranée, ainsi que de la fusion avec toute association de même objet.

9.12. L'Assemblée Générale extraordinaire est composée de la moitié au moins des membres de Planète Sciences Méditerranée et il est statué à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés.

Les membres empêchés peuvent se faire représenter par un autre membre de l'Assemblée Générale extraordinaire au moyen d'un pouvoir écrit. Le nombre de voix délibératives des membres et le nombre maximum de voix pour un membre, sont les mêmes que pour l'Assemblée générale ordinaire.

Si le **quorum** n'est pas atteint lors de la réunion de l'Assemblée Générale à la première convocation, celle-ci est reportée, au minimum, dans l'heure qui suit, sauf en cas de dissolution, où l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau, au minimum 15 jours plus tard.

Lors de ces nouvelles réunions, l'Assemblée Générale extraordinaire peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

ARTICLE 10 - CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le Conseil d'Administration est l'organe exécutif chargé de diriger et de contrôler le fonctionnement de Planète Sciences Méditerranée.

10.1. Composition.

Le CA est composé de :

10.1.1 Membres élus : cinq à vingt et un, avec voix délibérative, élus par l'Assemblée Générale à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le renouvellement des membres se fait annuellement par tiers, initialement fixé par tirage au sort lors de la première élection.

Les sortants sont rééligibles.

10.1.2 Membres de droit :

- le Président de Planète Sciences ou son représentant, avec voix délibérative,
- les Présidents de chaque « Groupe ad-hoc » de Planète Sciences Méditerranée, avec voix délibérative,
- le Président, ou à défaut un vice - Président de chaque délégation de Planète Sciences Méditerranée, avec voix délibérative,
- les membres d'honneur avec voix délibérative.

10.1.3 Invités permanents (avec voix consultative) :

- Le directeur / la directrice,
- le/la délégué(e) du personnel,
- deux délégués élus au sein des salariés : L'élection des délégués aura lieu au moins 10 jours ouvrés avant la date de convocation de l'Assemblée Générale. Ils sont élus pour une durée de 3 ans, rééligibles. En cas de démission de l'un de ces délégués, il est procédé à une nouvelle élection.

10.1.4 Invités occasionnels :

Le Conseil d'Administration peut inviter, avec voix consultative, toute personne physique ou morale dont il jugerait nécessaire de recueillir les avis, pendant la durée du mandat. Les invitations sont proposées par le Président ou par un administrateur. Dans ce dernier cas, l'invitation est faite au Président pour approbation, au plus tard dix jours ouvrés avant la réunion du Conseil d'Administration.

10.2. Limites au sein du CA.

10.2.1 Nombre de salariés : le Conseil d'Administration ne peut comporter plus d'un quart de personnes salariées de Planète Sciences Méditerranée (y compris de ses délégations), et dans le respect des règles en vigueur de l'administration fiscale.

10.2.2 Nombre de membres de droit : il ne peut excéder un tiers du nombre total de membres du Conseil d'Administration.

10.2.3 Nombre de membres d'honneur : il ne peut excéder trois.

10.2. Non-cumul de postes : un membre de Planète Sciences Méditerranée ne peut disposer de plus d'un poste au Conseil d'Administration.

10.3 Fréquence de réunions du CA : au moins trois fois par an sur convocation de son Président ou à la demande du quart de ses membres.

10.4 Procurations : Les membres empêchés peuvent se faire représenter par un autre administrateur votant, muni d'un pouvoir écrit. Chaque membre ne peut disposer de plus de deux pouvoirs au Conseil d'Administration.

Le Président d'un Groupe ad-hoc peut se faire représenter, en cas d'empêchement, par un vice-Président.

Le Président d'une délégation peut se faire représenter, en cas d'empêchement, par un autre membre de son bureau, au moyen d'un pouvoir écrit.

10.5. Décisions du CA : elles sont prises à la majorité absolue des membres votants; la voix du Président est prépondérante en cas de partage égal des voix.

La présence du tiers de ses membres votants est nécessaire pour la validité de ses délibérations.

10.6. Rôle du Conseil d'Administration :

10.6.1 Il mène tout au long de l'année les orientations et programmes décidés lors de l'Assemblée Générale précédente, avec le soutien du personnel et des acteurs de l'association. Il garantit la bonne gestion, le bon usage des moyens financiers et matériels et humains de l'association, encadre la communication et les relations publiques, rend des comptes de l'action passée. Il prépare l'année à venir, prépare le plan triennal et le budget qu'il soumet lors de l'Assemblée Générale suivante.

10.6.2 Il convoque l'Assemblée Générale en session ordinaire ou extraordinaire et en prépare les travaux. En particulier, il valide la liste des votants au plus tard lors de sa dernière session qui précède la tenue de l'AG.

10.7. Il propose à l'Assemblée Générale l'admission et l'exclusion des membres partenaires, et prononce l'exclusion des membres dans les conditions prévues à l'article 13, ci-après.

10.8. Il propose à la ratification de l'Assemblée Générale, la création et la dissolution des groupes ad-hoc, et annuellement la reconduction du label Planète Sciences des délégations.

10.9. Il établit le Règlement Intérieur (manuel des procédures) et le soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale. Celui-ci est applicable à tous les membres de Planète Sciences Méditerranée.

10.10. Rétribution/ Frais : Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison de leur fonction d'administrateur. Néanmoins, il pourra être décidé de rembourser les frais encourus par l'exercice de leur fonction, selon les règles fiscales en vigueur.

ARTICLE 11 - BUREAU

11.1. Composition :

- Le président est élu sur candidature par les membres élus du CA.
- Le président propose un bureau qui doit être approuvé par les membres élus du CA. Membres à minima : un Président et un trésorier, plus éventuellement un(e) secrétaire, un(e) Vice-Président. Ces derniers pouvant être assistés d'adjoints pris dans le Conseil d'Administration.
- Invité(e) permanent(e) : directeur/ directrice,
- D'autres invités en tant que de besoin.

11.2. Rôle :

Le Bureau est responsable devant le Conseil d'Administration de la gestion et de l'administration de Planète Sciences Méditerranée.

Il est responsable de l'embauche et du suivi du personnel salarié.

Il peut se saisir de tout sujet qu'il juge utile, compte tenu de son urgence ou de son importance.

11.3. Les membres du Bureau ne peuvent pas se faire représenter. Les décisions du Bureau sont prises à la majorité absolue des membres votants, la voix du Président étant prépondérante, en cas de partage égal des voix.

11.4. Le Président représente Planète Sciences Méditerranée dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous les pouvoirs à cet effet. Il a notamment la qualité pour ester en justice au nom de Planète Sciences Méditerranée tant en demande qu'en défense.

En cas d'absence, il est remplacé par un vice-Président ou, à défaut, par un membre du Conseil d'Administration le plus ancien, élu au bureau.

Il délègue sa signature et les pouvoirs nécessaires pour les actes courants, à des mandataires acceptés en Conseil d'Administration.

ARTICLE 12 – COMITÉ SCIENTIFIQUE

Le Conseil d'Administration constitue et entérine un Comité Scientifique statutaire (CS).

12.1. Rôle :

Le CS expertise et donne un avis sur les dossiers et activités de nature technique et scientifique en adéquation avec les valeurs sociétales et éthiques. Il valide et enrichit les projets d'animations proposés par l'association tout en favorisant les liens avec le monde de la recherche scientifique. Le CS a une voix consultative auprès de Conseil d'Administration. Il est indépendant et ses membres ne sont pas obligatoirement adhérents de l'association.

12.2. Composition :

Chercheurs, enseignants-chercheurs, experts scientifiques... dans les domaines de compétences des activités de Planète Sciences Méditerranée. Les conseillers scientifiques titulaires sont proposés par cooptation et validés par le Conseil d'Administration dès sa première réunion après chaque Assemblée Générale. Selon le domaine d'expertise requis, le Conseil d'Administration peut ponctuellement inviter d'autres experts pour des projets en développement passif ou actif.

ARTICLE 13 - GROUPES DE TRAVAIL

13.1. Il est constitué au sein de Planète Sciences Méditerranée **des Groupes ad-hoc.**

Constitués par domaines ou cadres d'activités, ils sont composés des bénéficiaires de ces activités et de leurs représentants ainsi que de tous les membres bénévoles le souhaitant.

Lors des votes décisionnels au sein du groupe, les salariés ne pourront excéder 1/4 des votants.

Il est distingué 2 types de groupe ad-hoc :

- les groupes ad-hoc **antenne**, créés sur des secteurs territoriaux,
- les groupes ad-hoc **thématiques**, créés sur des thèmes d'intervention.

Chaque groupe ad-hoc suit l'ensemble des activités qui relèvent de son domaine ou de son cadre. Il suit et aide ces actions, y compris celles des délégations.

Le Président de chaque groupe ad-hoc est choisi parmi ses membres suivant des modalités définies au sein de ce groupe et communiquées au Conseil d'Administration de Planète Sciences Méditerranée. Il est membre de droit du groupe ad-hoc équivalent de Planète Sciences, si celui-ci existe, et peut se faire représenter par un autre membre, en cas d'empêchement.

Les groupes ad-hoc Antenne ont pour mission de suivre les actions des Antennes de Planète Sciences Méditerranée.

La création et la dissolution de ces groupes ad-hoc est décidée par le Conseil d'administration de Planète Sciences Méditerranée et ratifiée par l'Assemblée générale.

ARTICLE 14 - DÉLÉGATIONS

- 14.1. Les délégations** sont des associations loi 1901 qui :
- ont pour objet de favoriser auprès des jeunes et de leur famille l'intérêt, la pratique et la connaissance des sciences et des techniques, en vertu de leur objet,
 - représentent Planète Sciences Méditerranée,
 - mènent les actions qui permettent le contact des bénéficiaires avec la vie associative, y compris au niveau régional, national et international, en accord avec Planète Sciences Méditerranée,
 - diffusent dans leur domaine de délégation les actions générées ou relayées régionalement par Planète Sciences Méditerranée,
 - assurent les relations avec les organismes territoriaux dans leur domaine de délégation, en accord avec Planète Sciences Méditerranée.

- 14.2. L'admission des membres délégations** est acquise par :
- l'attribution du label "Planète Sciences" pour leur domaine de délégation,
 - la présence dans les statuts de la délégation, de tout ou partie des points décrits à l'article 12.4.

14.3. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, **le label Planète Sciences** est attribué par le Conseil d'administration de Planète Sciences Méditerranée.

Les décisions d'attribution du label Planète Sciences par le Conseil d'administration de Planète Sciences Méditerranée sont ratifiées annuellement par l'Assemblée Générale de Planète Sciences Méditerranée.

14.4. Les points qui doivent être obligatoirement tous intégrés dans les statuts de la délégation sont :

- l'association est délégation de Planète Sciences Méditerranée,
 - l'objet de l'association reprend dans son intégralité les éléments de celui de Planète Sciences Méditerranée correspondant à son domaine de délégation (article 2 des statuts de Planète Sciences Méditerranée),
 - l'association prend une dénomination qui intègre obligatoirement Planète Sciences méditerranée.
- Elle perd automatiquement cette dénomination si la délégation lui est retirée.

Planète Sciences Méditerranée dispose d'un membre de droit avec droit de vote au Conseil d'administration de l'association.

Le Conseil d'Administration de l'association ne peut comporter plus d'un quart de personnes salariées de l'association.

L'association applique le règlement intérieur de Planète Sciences Méditerranée.

Dans le domaine de délégation définie dans l'attribution du label Planète Sciences, l'association est détentrice exclusive de la délégation. A ce titre, elle réalise l'ensemble des activités et actions dans son domaine de délégation.

L'association ne peut intervenir à l'extérieur de son domaine de délégation, sauf accord préalable de la délégation concernée par ce domaine, ou de Planète Sciences Méditerranée s'il n'existe pas de délégation pour ce domaine.

L'association applique la charte graphique de Planète Sciences Méditerranée et contribue à la communication des messages généraux définis par le Conseil d'Administration de Planète Sciences Méditerranée.

Planète Sciences Méditerranée a capacité à valoriser les actions menées par les délégations dans l'intérêt de l'action commune.

14.5. Les personnes physiques ou morales, membres actifs de la délégation sont adhérentes à Planète Sciences Méditerranée avec respectivement le statut de membre actif. Elles ont voix délibérative à l'Assemblée Générale de Planète Sciences Méditerranée suivant les modalités fixées à l'article 8.3.

14.6. Les délégations versent annuellement à Planète Sciences Méditerranée une cotisation dont le montant est décidé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

ARTICLE 15 - DÉMISSION EXCLUSION

15.1. La démission d'un membre est entérinée par le Conseil d'Administration.

15.2. L'exclusion d'un membre est prononcée par le Conseil d'Administration :

- par constatation de l'impossibilité dudit membre de continuer à participer à la réalisation des objectifs de Planète Sciences Méditerranée,
- après audition de l'intéressé, lorsque son attitude ou ses actes, au sein ou à l'extérieur de l'association, sont de nature à compromettre le renom, le bon **fonctionnement de l'association ou présenteraient un risque pour la santé morale, physique et affective des participants aux activités de l'association, notamment mineurs.**

15.3. L'exclusion prend effet le jour de sa prononciation. Elle peut être prononcée à titre temporaire ou définitif.

- Pour les membres délégations ou partenaires, cette décision est ratifiée par l'Assemblée Générale.
- L'exclusion est notifiée aux membres intéressés par lettre recommandée. Ils peuvent faire appel lors de l'Assemblée Générale suivante.

ARTICLE 16 - FONDS STATUTAIRE

Le fonds statutaire est porté le 29 août 2020 à 28 909,94 €.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PSM 2022 : RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

I. L'ÉTAT DES LIEUX



L'année 2021 a été moins impactée par la pandémie Covid-19. Les activités ont redémarré, mais lentement.

La situation financière suite à la PSE (Procédure de Sauvegarde) :

Après la mise sous tutelle PSE volontaire en 2016 afin de ne pas « mettre la clé sous la porte », nous sommes arrivés aujourd'hui à des résultats financiers positifs de +71 k€ (+13 k€ en 2020) en partant d'un déficit affiché de 173 k€ en 2016. Pour 2021 nous avons un chiffre d'affaires de 329 k€, comparable à celui de 2019 avant la crise COVID (321 k€). Au bilan, grâce à l'excédent, les fonds propres passent de -168 273€ à -94 045€. Cela se traduit par :

- une diminution des dettes : 149 919€ au lieu de 205 392€
- une augmentation agréable de la trésorerie : les disponibilités financières passent de 17 068€ au 31.12.20 à 38 937€ au 31.12.21.

Pour le Plan de Sauvegarde, nous remboursons 1250€ par mois au mandataire. Nous sommes dans la 4^e année de PSE (mai 2021 à mai 2022) sur les 10 ans (jusqu'en mai 2028).

Je suis sensible aussi au soutien des collectivités territoriales et des bailleurs de fonds qui nous ont fait confiance ! Et si ces derniers nous font encore confiance, c'est parce qu'ils sont sans aucun doute satisfaits de nos prestations auprès d'un public large (écoles, collèges, lycées, universités, quartiers « défavorisés » et le grand public).

II. LES ACTIVITES 2021

Séjours :

Les deux séjours d'une semaine sous tente en juillet à Correns pour les 8-12 ans ont été reconduits et ont rencontré un vif succès avec plus de 90% de remplissage, permettant aux enfants de découvrir la démarche expérimentale autour de l'environnement, de la robotique et des fusées à eau. Un séjour supplémentaire a été organisé en août pour les plus grands (12-14 ans), mais il n'a été rempli qu'à 40%. Au total nous avons accueilli 46 enfants, principalement des Alpes-Maritimes, les familles bénéficiant d'une aide financière dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de la ville de Grasse.

Département du Var (83) :

Dans le département du Var, nous sommes intervenus auprès de plus de 15 000 personnes lors de nos activités. On note, entre autres, les projets scolaires et périscolaires sur la biodiversité avec la mairie de Toulon et l'agglomération Sud Sainte Baume, la sensibilisation du grand public au risque incendie avec le Collectif d'Initiatives pour l'Environnement du Territoire des Maures (CIETM), "Écriture au jardin" (subvention DRAJES-DRAC), Club nature (subvention Fondation Léa Nature, Nature & Découverte), Fêtes de l'Huveaune (Subvention SMBVH), "Science en Seyne" (subvention Cité Éducative- Politique de la ville)... Cette année, nous avons également participé à un projet ERASMUS+ coordonné par GRAINE PACA : Forest'Ed – Forêt Modèle Méditerranée réunissant 7 pays européens. Les rencontres internationales ont eu lieu en France, Italie et Portugal. Au total, nous avons réalisé plus de 190 interventions.

Département du Alpes-Maritimes (06) :

Dans le département des Alpes-Maritimes, nous avons pu mener à bien tous les projets en 2021. Nous avons par exemple reçu plus d'une centaine de classes sur les parcs départementaux. La convention avec la commune d'Antibes a été reconduite encore cette année et nous avons consolidé notre partenariat avec le Parc Naturel des Préalpes d'Azur lors du projet "Monde nocturne" mené avec 8 classes. Nous avons aussi pu expérimenter la mise en place d'un club nature les mercredis après-midi et lancer le programme "Mon lycée en transition" auprès des écodélégués. Notre participation au programme CASA Nature a permis de recréer le lien avec la communauté d'agglomération Sophia-Antipolis. Au total, nos actions ont concerné plus de 4000 personnes lors de nos plus de 200 interventions.

Pôle ALSH:

Notre ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Roquevignon à Grasse a vu son activité augmenter en 2021 avec plus de 3500 journées-participants. Une ouverture ponctuelle pour les adolescents qui voulaient rester sur l'ALSH après 12 ans a été expérimentée durant l'été en dehors du Contrat Enfance Jeunesse de la ville de Grasse, et cette expérience sera renouvelée en 2022. Pour les jardins collaboratifs gérés par l'ALSH, le taux d'occupation a aussi été remarquable : 16/18 parcelles occupées à l'année.

Formation :

- 2 sessions de formation générale à Carpentras et à Grasse ont permis de former 27 stagiaires.
- 1 session d'approfondissement a accueilli 12 stagiaires à Carpentras sur le thème de l'environnement et de la Petite Enfance.

Une session d'approfondissement a été annulée par la contrainte de la crise sanitaire et une session de formation générale prévue fin août à Grasse a été annulée malgré un bon remplissage en raison de l'état de santé du directeur de stage. Cette session sera reproposée en 2022. Au total, nous avons formé un peu moins de stagiaires que l'an dernier, mais les BAFA restent un axe fort pour la diffusion de nos méthodes pédagogiques auprès des jeunes.

Le personnel permanent a également participé à la formation des étudiants en stage dans leurs cursus scolaires ou professionnels, soit 7 stagiaires au total sur des formations BTS, BPJEPS, IUT, ou Service Civiques.

III. RH : L'EQUIPE SALARIALE

2021 : 5 salariés permanents :

- 3 à Grasse : Guillaume GINISTY, Franck LACHASSE, Morgane DUMAS
- 2 à La Seyne sur Mer : Emeline GONNEAU et Ilaria FERRARI
- 3 services civiques : Jonas BENA, Mathilde BOUISSOU, Laurie TOUSSAINT
- Stagiaire : Amandine RACAPE (BPJEPS EDD)
- Embauche de Mathilde BOUISSOU en contrat d'apprentissage le 02/09/2021

2022 : 6 salariés permanents :

- 3 à Grasse : Guillaume GINISTY, Morgane DUMAS, Cécile GRECCO en tant que Directrice du Centre de loisirs (remplacement poste Franck LACHASSE, parti le 31 mars sur démission)
- 3 à La Seyne sur Mer : Ilaria FERRARI (nouvellement nommée Responsable de l'antenne), Mathilde BOUISSOU, Amandine RACAPE
- 2 services civiques : 1 à Grasse (Milena BRACQ du 28 mars au 23 décembre) et 1 à la Seyne sur Mer (Théotime WINIESKI DEVOLDER du 16 mars au 15 septembre)
- 1 contrat de vacations reconductible : François BADOCHÉ sur le poste de DAF (Directeur Administratif et Financier)

Cependant, il est à noter que nous n'avons comme salarié ni directeur, ni responsable administratif, ni secrétaire. Il devient malheureusement très difficile de gérer les affaires courantes au niveau de la présidence ainsi que pour la gestion journalière des salariés. Le poste de François BADOCHÉ en tant que Directeur Administratif et Financier assure la pérennité des fonctions de direction exécutive et de conseil.

IV. LA GOUVERNANCE

Le Conseil d'Administration (CA)

Avec le confinement et la situation sanitaire liés à la Covid-19, nous n'avons eu qu'un seul CA en 2020. Le pilotage des activités et le suivi opérationnel RH a été assuré à distance. Les réunions de suivi et de bilan financier ont été régulièrement menées par le trésorier Guillaume BONELLO. Cependant, à partir de cette année, j'aurais aimé solliciter une présence plus soutenue de notre CA au sein des salariés.

Composition du **Conseil d'Administration (CA)** en 2021 :

- Dave LOLLMAN
- Guillaume BONELLO
- Céline PUCCI
- Tomas FIORIDO
- Jean-Luc BEUZIT
- Henry-Louis TAYLOR
- Philippe TORCHIO
- Damien BARAKEL
- Yannick REYNARD
- Patrice BEAUDOU, 1^{er} Vice-Président de Planète Sciences National (*en tant qu'administrateur représentant PS National*)

Membre invité permanent :

- François BADOCHÉ (*Directeur Administratif et Financier, Chargé de développement, à partir de déc 2017*)

Le Bureau et le Bureau Exécutif

Le **Bureau (BE)** :

- Dave LOLLMAN : Président
- Guillaume BONELLO : Vice-Président et Trésorier
- Jean-Luc BEUZIT : Vice-Président et Président du Comité Scientifique
- Tomas FIORIDO : Secrétaire
- Céline PUCCI : Secrétaire

Le **Bureau Exécutif (BEx)** = Bureau + Directeur Administratif et Financier + Responsables des secteurs/pôles + Déléguée ou Représentant du personnel (DP).

Le Comité Scientifique (CS)

Voté lors de l'AG de 2020, nous sommes enfin arrivés à créer un Comité Scientifique, organe statutaire de PSM. Le rôle du CS sera d'expertiser et de donner un avis sur les dossiers et activités de nature technique et scientifique en adéquation avec les valeurs sociétales et éthiques. Il valide et enrichit les projets d'animations proposés par l'association tout en favorisant les liens avec le monde de la recherche scientifique. Le CS aura une voix consultative auprès du Conseil d'Administration. Il est indépendant et ses membres ne sont pas obligatoirement adhérents de l'association. Composé de chercheurs, enseignants-chercheurs, experts scientifiques... dans les domaines de compétences des activités de Planète Sciences Méditerranée, les conseillers scientifiques titulaires sont proposés par cooptation et validés par le Conseil d'Administration. Selon le domaine d'expertise requis, le Conseil d'Administration peut ponctuellement inviter d'autres experts pour des projets en développement passif ou actif.

V. LE PATRIMOINE

Le siège à Grasse

Le siège social de l'association est désormais situé 11 rue Sans Peur, 06130 GRASSE, local qui nous est mis à disposition à titre gracieux par la mairie de Grasse. Le lieu historique de la rue Gazan a été récupéré par la Mairie pour d'autres utilités.

Un terrain d'1,5 hectare est mis gracieusement à notre disposition par la Mairie de Grasse pour organiser les actions de l'ALSH et des jardins collaboratifs, ainsi que des stages BAFA.

Antennes du Var et des Bouches-du-Rhône

Adresse : 6 rue Louis Antelme, 83500 La SEYNE sur MER.

Aucun changement.

VI. CONCLUSION

En premier lieu, je tiens à remercier très fidèlement **l'ensemble des équipes : salariale, vacataires, stagiaires, bénévoles**, pour le travail accompli avec tant de vigueur, dynamisme et solidarité sur l'année 2021 malgré la situation encore difficile imposée par la crise sanitaire liée à la Covid-19. C'est surtout cet élan collectif de motivation et de volonté qui m'a persuadé et m'a encouragé à me mettre à disposition de l'association, association pour laquelle j'ai donné sans compter depuis plus d'une décennie en tant que bénévole. Après cette année terne, je suis persuadé que nous nous sommes donné les moyens de construire une année 2021 meilleure, même si elle a commencé difficilement pour la même raison.

Définir de nouvelles orientations autour de **l'Éducation Populaire, l'EEDD, l'Ecocitoyenneté** (entre autres) avec notre savoir-faire de **démarche expérimentale**, développer des outils et thématiser les **séjours scientifiques** des enfants, trouver les financements, les animateurs et les gestionnaires, resteront plus que jamais nos occupations pour être encore meilleurs dans notre domaine de compétence. La concrétisation de cette phase de restructuration, avec l'effort de nous tous, nous a permis de reconstruire Planète Science Méditerranée !

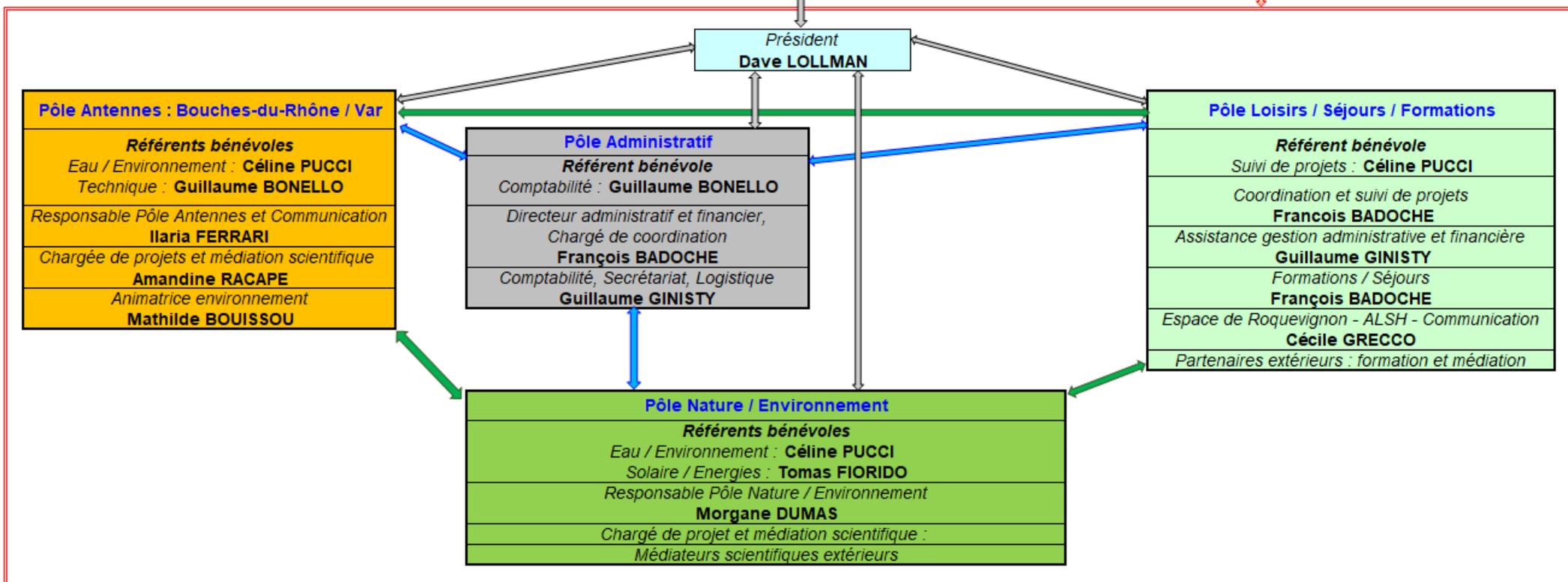
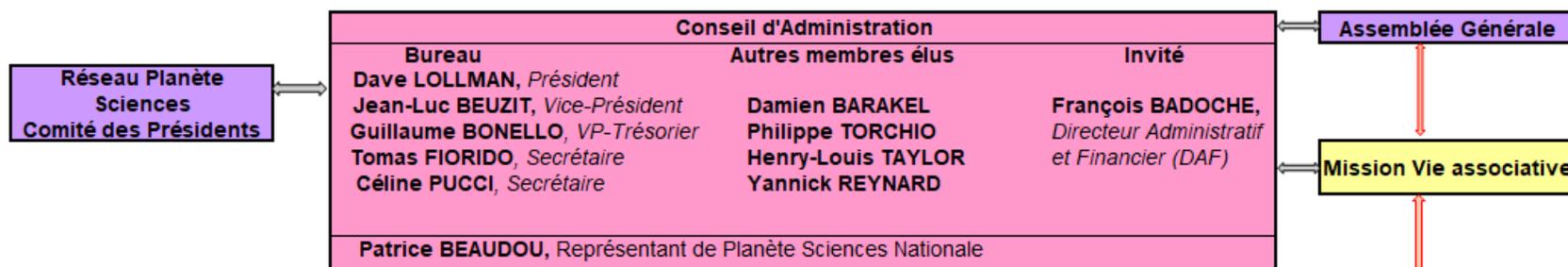
Je tiens également à remercier toutes les structures autour de nos activités qui nous aident et qui nous soutiennent pendant toute l'année : les collectivités territoriales et mairies, les associations sœurs et réseaux, en particulier GRAINE et Région Sud-PACA...

Je tiens aussi à remercier le réseau Planète Sciences pour son aide et son apport au travers des réunions et des échanges à distance, fort de son expérience nationale. Les réunions du Comité des Présidents, ainsi que les sessions de travail du Groupe de développement territorial tout au long de l'année, permettent de mieux échanger et partager nos expériences sur l'ensemble du territoire national.

Grasse, le 05/05/2022



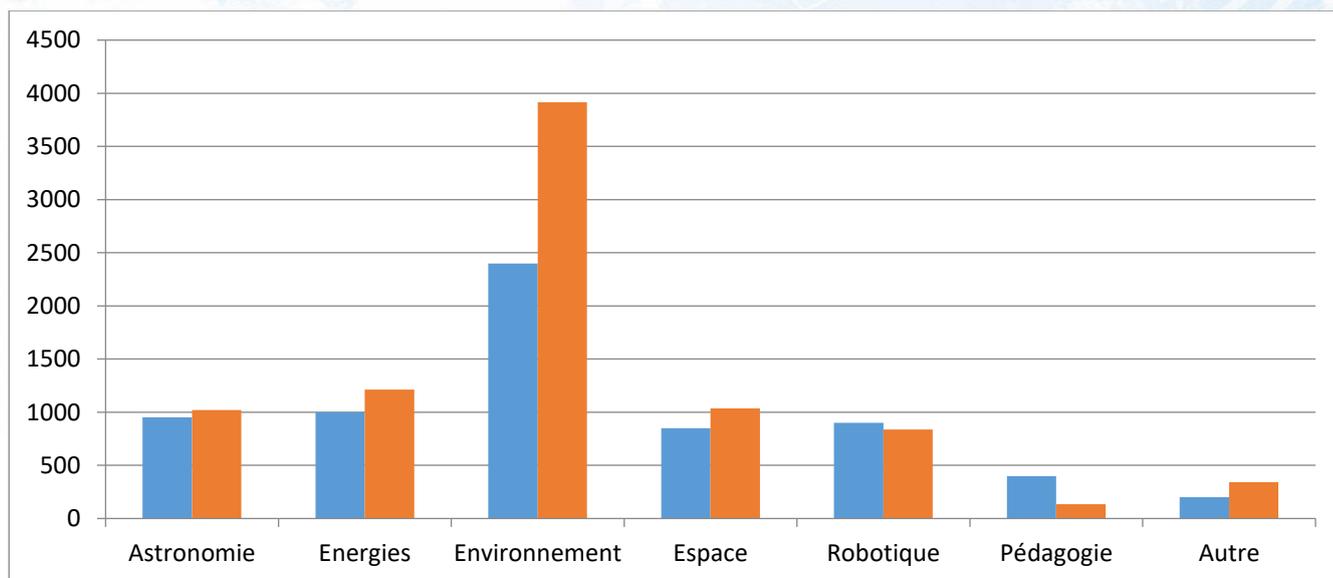

Le Président, Dave LOLLMAN



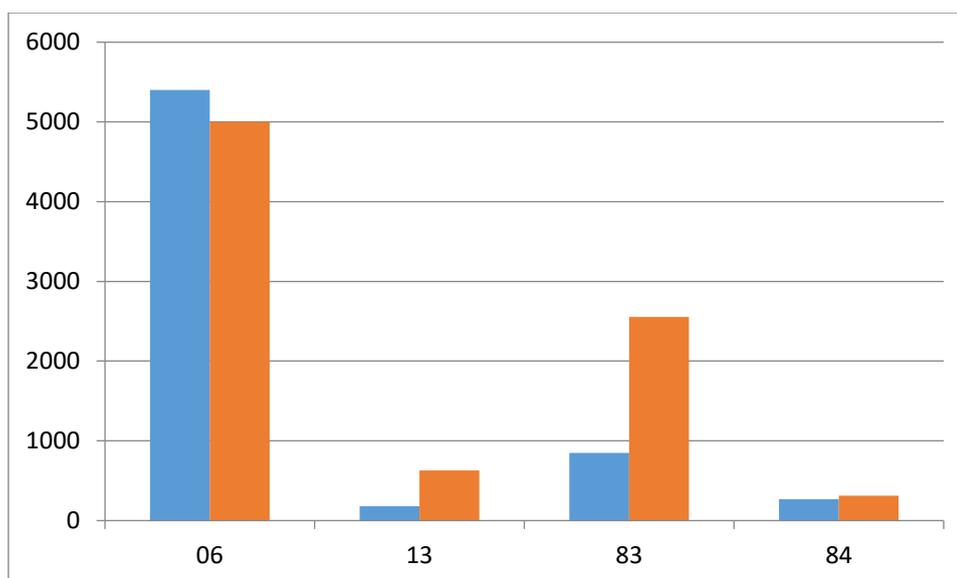
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Bilan de l'activité 2021 en quelques chiffres (comparés à 2020 en bleu) :

Les graphiques ci-dessous représentent le nombre de journées-participants de 2021 (en orange) comparés à 2020 (en bleu) selon différents critères de tri (thématiques, départements, publics, et cadres d'interventions). Une journée-participant correspond à l'équivalent d'un participant qui resterait 6 heures sur une activité. Par exemple, 10 personnes qui restent 3 heures sur une activité représentent 5 journées-participants. L'activité induite n'est pas comptabilisée dans ces graphiques. On entend par activité induite les animations faites par d'autres mais qui n'auraient pas eu lieu sans notre action. Par exemple, lors d'un suivi de projet scolaire sur un an, l'enseignant continuera le projet avec ses élèves entre nos interventions en classe, ce qui représente de l'activité scientifique induite. De même lorsque nous formons des animateurs qui encadreront ensuite des activités scientifiques au sein de leur ACM.

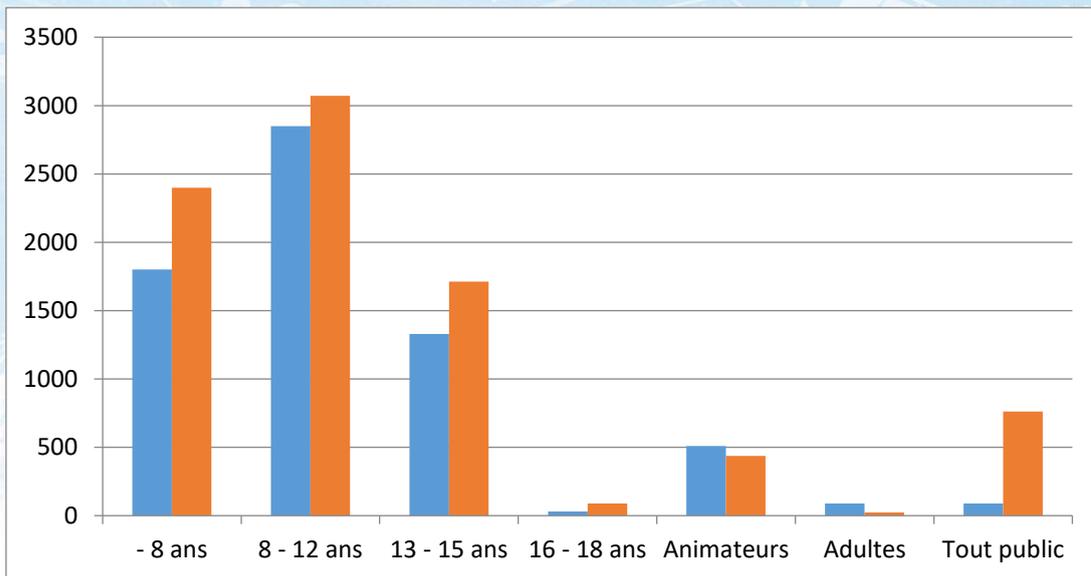


Globalement, avec 8795 journées-participants en 2021, l'activité a augmenté de 27% par rapport à 2020, et l'environnement reste notre principale thématique, les enjeux sociétaux étant majeurs sur cette thématique.



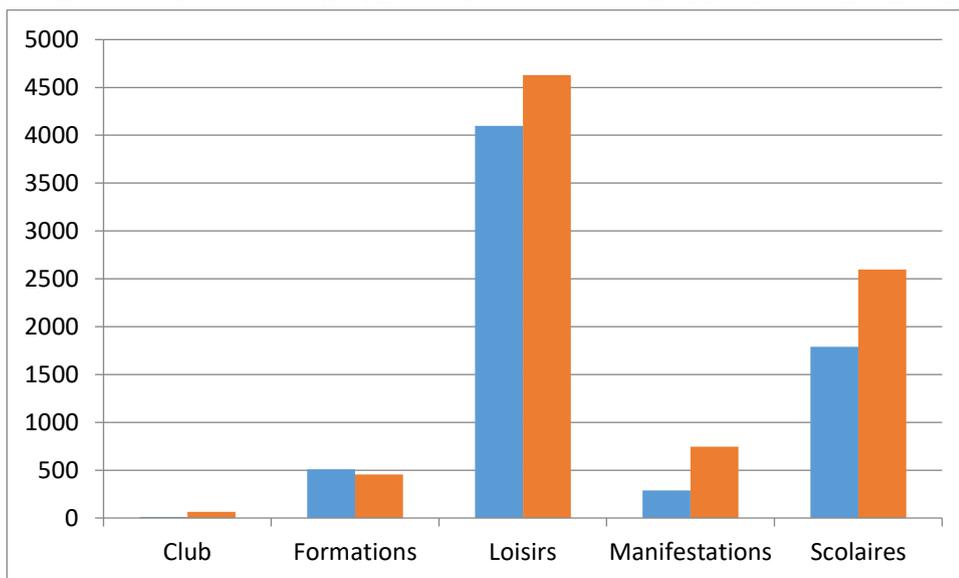
L'antenne Var-Bouches-du-Rhône a repris ses activités avec les scolaires après un arrêt forcé en 2020 à cause du Covid-19, ce qui explique la nette augmentation en 2021.

L'activité est quasi-nulle dans le 04 et le 05, les séjours ne se déroulant plus que dans le 83.



Nos animations directes dans les ACM et dans le milieu scolaire concernent principalement des 8-12 ans, mais le suivi de projet est davantage de mise dans les collèges et les lycées, ce qui représente quelques activités induites réalisées par les enseignants qui n'apparaissent pas ici. De même pour les formations d'animateurs qui engendrent beaucoup d'animations induites également, non comptabilisées dans ce graphique.

L'augmentation de la partie Tout public s'explique en grande partie par plus de manifestations, notamment l'exposition sur la fusion nucléaire que nous avons animée à Marseille pour le CEA d'octobre à décembre.



Nous continuons à agir principalement auprès des jeunes, ce qui explique logiquement le nombre de journées-participants dans le secteur des loisirs ou le milieu scolaire. L'ALSH de Roquevignon a accueilli plus d'enfants, et la reprise des animations scolaires dans le Var a permis de réaliser plus d'actions. L'exposition à Marseille en partenariat avec le CEA de Cadarache explique l'augmentation de l'activité sur ce secteur.

Globalement, en raison de la crise sanitaire, bien que nous ayons une augmentation d'activité de 27% par rapport à 2020, nous restons avec une activité de 22% inférieure à celle de 2019 qui s'explique par la poursuite de la crise sanitaire en début d'année 2021, et par l'arrêt des séjours à La Chapelle-en-Valgaudemar, ceux-ci étant financièrement déficitaires.

Pôle Antennes (Var et Bouches-du-Rhône)

Malgré des conditions particulières, nous avons pu mener une grande diversité de projets pour un public large et varié. Nous avons sensibilisé plus de **15 000 personnes**. On note en particulier les projets sur la biodiversité avec la mairie de Toulon et la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, et le projet Air et Santé qui a toujours du succès.

Un nouveau partenariat avec le Département du Var a été mis en place depuis 2020 pour animer l'Espace Naturel Départemental du Plan.

Les principales actions menées en 2021 par l'antenne Var et Bouches-du-Rhône :

ANIMATIONS SCOLAIRES :

- Poursuite du projet « Premier pas vers la nature » Communauté d'agglomération Sud-Sainte-Baume (11 classes maternelles)
- Poursuite du projet « Ecole de la forêt » Communauté d'agglomération Sud Ste Baume (5 classes élémentaires)
- Projet parcours culturels Biodiversité à Toulon (24 classes primaires)
- Projet « Écoute tes Oreilles » dans un collège de Marseille (4 classes de collège)
- Projet « Berre 2030 » fête de la science (3 classes primaires)
- Projet Espace Nature Départemental du Plan (28 classes primaires et maternelles)
- Projet de potager pédagogique à l'école Jean Zay à La Seyne-sur-Mer (Une classe régulière avec 6 autres classes de manière ponctuelle)
- Semaine du développement durable (2 classes de collège)
- Parcours pédagogique Huveaune PPH (2 classes collèges année scolaire 2020-21)
++ *Développement PPH en 2021-2022 (9 classes élémentaire + 5 classes de collège)*
- Animation climat CASDEN (1 classe de lycée)
- Projet Lycée en transition (Reporté à l'année scolaire suivante)
- Projet "La Science en scène" (Reporté à l'année scolaire suivante pour les collèges)

ANIMATIONS LOISIRS :

- Club Nature (14 demi-journées sur inscription)
- Projet « La science en scène » réalisation de vidéos (4 centres de jeunes)
- Animation vacances apprenantes à La Seyne-sur-Mer (4 journées)
- Animation centre de loisirs Toulon (2 demi-journées)
- Animation centre de loisirs Collobrières (4 demi-journées)
- Animation centre de loisirs Aubagne (4 demi-journées)
- Animation centre de loisirs Simiane Collongue (2 demi-journées)
- Animation centre de loisirs de Miramas (1 journée)
- Animation club de théâtre Un monde à nous (2 demi-journées)
- Animation « Art & Sciences », Écriture au jardin, la Dominante (6 journées)
- Animation « Explorateurs nature », Centre de loisirs des Acacias d'argent (4 demi-journées)

MANIFESTATIONS :

- Fête de l'Huveaune (3 journées)
- Fête de la mer (2 journées)
- Fête de la Science Bandol (2 demi-journées)
- Fête de la science La Seyne-sur-Mer (3 journées)
- Fête de la Science Ensues-la-Redonne (1 journée)
- Fête de la Science Berre l'étang (1 journée)
- Fête de la mer et des littoraux la Seyne-sur-mer (2 journées)
- Sensibilisation au risque incendie (12 demi-journées)
- Animation sur l'environnement et les déchets avec l'UFOLEP Var (1 demi-journée)
- Forum des associations (1 journée)
- Journée du patrimoine (1 journée)
- Ramassage de déchets Provence Propre/ Une mer Seyne (3 demi-journée)
- Fête éco responsable Châteauvallon (1 demi-journée)
- RDV du Parc « Art & Sciences », balade naturaliste et artistique à l'Espace Nature Départemental du Plan (1 demi-journée)
- Évènements « Mission Mer Propre », en partenariat avec Association Nautique St Mandrier ramassage et caractérisation des déchets à l'année. (4 demi-journées)



AUTRES :

- Formation des agents de l'Espace Nature Départemental du Plan
- Forum du Collectif Associatif Huveaune
- Participation au jury CPJEPS
- Participation au Bureau du CIETM
- Projet Espace Nature Départemental du Plan séniors
- Participation au Week-end technique à Grasse (2 journées)



Toutes ces actions n'auraient pas pu avoir lieu sans l'aide précieuse et le soutien de :

Nos membres :

- Émeline GONNEAU
- Ilaria FERRARI
- Mathilde BOUISSOU
- Amandine RACAPE
- Marie COUZINET
- Solène SAFFAR

Nos partenaires :

- Communes (la Seyne sur Mer, Toulon, Bandol, Marseille, Aubagne, Auriol, Saint Zacharie, La Penne sur Huveaune, Roquevaire, Vidauban, Ensues-la-Redonne, La Garde, Miramas...)
- Le Conseil Départemental du Var
- Le Conseil Régional Sud PACA
- La DREAL PACA
- La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports
- Le Comité Régional d'Éducation pour la Santé en région PACA
- L'Agence Régionale de Santé PACA
- Le GRAINE PACA
- La Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée
- La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume
- Le Parc Naturel Régional de la Sainte Baume
- L'Association Gulliver
- L'Association AMIQ
- L'Association EQV Toulon
- Médiathèque de Bandol
- Parc National de Port-Cros
- Epage de l'Huveaune
- Association Femme dans la cité
- Organisation Action pour la Terre
- Le CIETM
- La CAF du Var
- Les établissements scolaires et les ACM avec lesquels nous avons travaillé.

SECTEUR ENVIRONNEMENT

Le pôle environnement et sciences de l'association est parvenu à mener à bien tous les projets en 2021. Nous avons par exemple reçu plus d'une centaine de classes sur les parcs départementaux. La convention avec la commune d'Antibes a été reconduite encore cette année et nous avons consolidé notre partenariat avec le Parc Naturel des Préalpes d'Azur lors du projet "Monde nocturne" mené avec 8 classes. Nous avons aussi pu expérimenter la mise en place d'un club nature les mercredis après-midi et lancer le programme "Mon lycée en transition" auprès des écodélégués. Notre participation au programme CASA Nature a permis de recréer le lien avec la communauté d'agglomération Sophia-Antipolis. Au total, nos actions ont concerné plus de 4000 personnes lors de nos plus de 200 interventions.

Les principales actions menées en 2021 sur le territoire des Alpes-Maritimes :

- Animations scolaires à Antibes
- Animations scolaires et grand public sur les Parcs Naturels Départementaux
- Formations « Jardinons ensemble » sur le territoire du Pays de Grasse
- Animations scolaires pour le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur (sur le thème du monde nocturne)
- Fête de la Science à l'INRAE de Sophia-Antipolis et à Villeneuve-Loubet
- Club Nature
- Soirées nocturnes pour le programme CASA Nature (Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis)
- Interventions auprès des écodélégués pour le projet « Mon lycée en transition »
- Le suivi des jardins partagés de Roquevignon et de La Paoute



SECTEUR SCIENTIFIQUE

Cette année encore, les activités scientifiques (robotique, astronomie, espace, énergies, multimédia) ont principalement été développées lors de nos séjours de vacances à Correns et de nos formations BAFA où la démarche expérimentale peut être vécue sur de longues périodes avec le même public, et lors de manifestations et soirées astronomie pour sensibiliser le grand public et lui faire découvrir la richesse pédagogique de notre projet associatif et de notre démarche envers les jeunes.

Les formations telles que les week-ends techniques pour nos bénévoles, et l'approfondissement BAFA en environnement à Carpentras, ont permis de diffuser notre démarche auprès d'autres publics dans toute la région grâce aux actions induites générées.

Les manifestations telles que la Fête de la Science à Sophia-Antipolis (INRAE) et à Villeneuve-Loubet (Village des Sciences) ont permis de valoriser les projets de jeunes et de faire découvrir l'activité scientifique à un large public.

Les séjours de vacances à Correns ont été mieux remplis cette année et ont permis aux jeunes de vivre une véritable démarche expérimentale intégrée dans une méthodologie de projet.

Toutes ces actions n'auraient pas pu avoir lieu sans l'aide précieuse et le soutien de :

Nos membres :

- Serge PANTACCHINI
- Nicolas PRIN
- Yves LOB
- Franck LACHASSE
- François BADOCHÉ
- Christian STEIN
- Christelle PAZZONA
- Florian CENDRA
- Morgane DUMAS



Nos partenaires :

- Conseil Régional Sud PACA,
- Conseil Départemental des Alpes-Maritimes,
- Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur,
- DREAL PACA,
- DRJSCS PCA,
- DDCS 06,
- Mairie de Grasse,
- Mairie d'Antibes,
- CAPG,
- CASA,
- GRAINE PACA,
- INRAE,
- Université de Nice,
- Les établissements scolaires et les ACM avec lesquels nous avons travaillé cette année.

Pôle Loisirs et formations

SEJOURS

D'un point de vue quantitatif

Cette année, nous avons organisé 3 séjours d'une semaine à Correns (83). Les deux premiers en juillet pour les 8-12 ans se sont bien remplis à plus de 95%, et le troisième séjour organisé début août pour les 10-14 ans ne s'est rempli qu'à 40% seulement. La période et la tranche d'âges plus élevée en sont les principales raisons, mais nous voulions pouvoir ouvrir nos séjours à des adolescents qui n'avaient plus la possibilité de venir à notre ALSH Grasse. Au final, nos séjours ont permis d'accueillir 46 enfants de 8 à 13 ans, encadrés par une directrice et trois animateurs.

D'un point de vue qualitatif

Les projets réalisés ont répondu aux attentes des enfants. Ils ont pu pratiquer concrètement, approfondir leurs recherches et expérimenter en équipe autour de l'environnement, la robotique, les énergies et l'astronomie. La directrice (Linda LABBÉ) a su mettre en œuvre avec son équipe d'animation le projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de l'association et a assumé toutes les missions qui lui ont été confiées (encadrement de l'équipe, gestion administrative et financière, relation avec les familles, hygiène et sécurité, équilibre alimentaire...). Les retours des enfants et de leurs parents ont été très positifs à l'issue de ces séjours, malgré 4 nuits de concerts à proximité.



ALSH DE ROQUEVIGNON

Le centre de loisirs « Les Explorateurs en herbe » a fonctionné toute l'année, et a bénéficié du soutien de la ville de Grasse qui nous met un terrain d'un hectare à disposition et qui a inscrit notre ALSH dans son Contrat Enfance Jeunesse, en partenariat avec la CAF 06 et le Département des Alpes-Maritimes.

Le directeur de l'ALSH, Franck LACHASSE, a assuré la direction durant toute l'année, hormis le mois d'août où il a été remplacé par un directeur en stage BPJEPS. Fort de l'expérience de l'année passée, le principe a été conservé d'aborder chaque semaine durant les vacances au moins une des 5 cinq thématiques propres à PSM (astronomie, robotique, espace, environnement, énergies), ainsi qu'une thématique sur le bricolage et la décoration de l'ALSH et une thématique sur la créativité et l'imaginaire.

La fréquentation de l'ALSH a encore augmenté cette année de 15%, avec la tentative d'ouvrir une semaine pendant les vacances de Noël, mais ceci ne sera pas à renouveler car les conditions climatiques empêchent de réaliser les activités dans de bonnes conditions et nous ont contraint d'accueillir un très petit nombre d'enfants (moins de 10).

Une demande d'aide financière auprès de la CAF a été faite pour pouvoir installer un second chalet sur le site de l'ALSH et ainsi pouvoir augmenter encore notre capacité d'accueil en 2022.

Le directeur et les animateurs ont su mettre en place le projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de l'association. Qu'ils en soient ici remerciés.

La réfection des différents aménagements de l'ALSH est en toujours en cours avec une progression constante sur l'ensemble des aménagements, et la fin des aménagements est prévue d'ici fin 2022 avec le soutien de la Mairie.

JARDINS COLLABORATIFS DE ROQUEVIGNON

Notre association met à disposition sur l'espace jardiné de Roquevignon des parcelles à nos adhérents pour qu'ils y fassent un potager et y expérimentent des techniques de jardinage écoresponsable. Il y a une vingtaine de parcelles sur cet espace de 250 m². Franck LACHASSE a assuré le lien entre les jardiniers et l'association. En 2021, il a redistribué certaines parcelles pour qu'un nombre plus importants de familles grassoises puissent bénéficier de cet espace, tout en récupérant une restanque pour un futur club ados qu'il souhaite mettre en place sur l'ALSH à l'avenir. Les réunions avec les jardiniers ont permis d'améliorer le fonctionnement et de clarifier des éléments de la charte. Le taux d'occupation des parcelles est maintenant presque de 100%.

FORMATIONS BAFA

Trois sessions se sont déroulées en 2021 (contre 4 en 2020) : deux sessions générales (mars à Carpentras et mai à Grasse) et une session d'approfondissement (mars à Carpentras), comptabilisant au total 35 stagiaires et 254 journées participants, ce qui est un peu inférieur à l'activité de 2021 (39 stagiaires). Tous les stagiaires ont obtenu un avis de session satisfaisante. Une autre session de formation générale était prévue fin août Grasse avec 13 stagiaires inscrits mais n'a pu se maintenir en raison de la défection du directeur de session pour raison médicale.

Les sessions de Carpentras sont organisées en partenariat avec le Lycée des Chênes, prioritairement pour leurs élèves des filières sanitaires et sociales, et uniquement durant les vacances d'hiver.

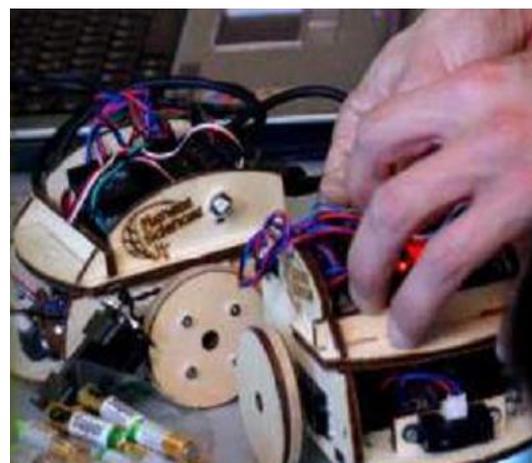


ANIMATIONS ET FORMATIONS TECHNIQUES

Cette année encore, la formation à destination des animateurs des ALSH du 06 et financée par la DDCS a dû être reportée en 2022 en raison de la crise sanitaire.

Les Défis solaires prévus en mai ont également dû être reportés en 2022, le suivi de projet entre janvier et mars n'ayant pu se faire, ainsi que le projet APOCS autour de la robotique et de la programmation de plaques LEDs.

Aucune activité habituelle n'a pu être réalisée cette année compte tenu du contexte sanitaire, que ce soit les week-ends techniques avec les bénévoles (sauf un organisé à Caussois à l'automne), les soirées astronomie, les animations avec le planétarium, les stages d'agrément microfusée...



PROJET D'ACTIVITÉS 2022

Pôle Antennes (Var et Bouches-du-Rhône)

Objectifs et priorités :

- Poursuivre les animations scolaires
- Développer plus d'actions en temps de loisirs (ACM, clubs...)
- Développer les formations (BAFA, formations techniques...)
- Développer de nouveaux outils
- Développer des projets scientifiques et techniques (astronomie, robotique, espace, énergie)
- Développer des projets d'animations autour des sciences de la mer et de l'alimentation
- Trouver de nouveaux partenaires financiers pour relancer les clubs nature
- Trouver des partenariats locaux pour de nouveaux programmes (Parcs, syndicats de rivières, privés, communes et communautés de communes ...)
- Développer la communication et améliorer la visibilité et développer la notoriété de PSM sur le territoire et à l'occasion de manifestations extérieures (fête de la science, fête de la nature etc.)
- Renforcer le réseau de bénévoles



Actions prévues :

ANIMATIONS SCOLAIRES :

- Poursuite du Parcours culturels Biodiversité Toulon
- Poursuite du projet « Premier pas vers la nature » Communauté d'agglomération Sud Ste Baume
- Poursuite du projet « Ecole de la forêt » Communauté d'agglomération Sud Ste Baume
- Poursuite du projet « Écoute tes Oreilles » dans un collège de Marseille (4 classes de collège)
- Poursuite de l'animation de l'Espace Nature Départemental du Plan
- Poursuite et développement du projet « Parcours pédagogique Huveaune » (9 classes élémentaires + 5 classes de collège)
- Poursuite du projet « La science en scène » avec des collèges de La Seyne-sur-Mer
- Animations diverses à la demande (Semaine verte à Pélissanne, etc.)

ANIMATIONS LOISIRS :

- Animation du Club nature
- Projet « Sciences Participatives Mer & Littoral », programme pour les jeunes 15-25 ans de sensibilisation au milieu marin, plongée et voilier.
- Animations ponctuelles dans les centres de loisirs et la médiathèque de Bandol

MANIFESTATIONS :

- Fête de l'Huveaune à Allauch, La Destrousses, Aubagne et Roquevaire (mars-mai-juin 2022)
- Co-organisation d'un éco-événement sportif en partenariat avec le CIETM et la base nautique : La Mandrée (avril 2022)
- Nature en fête La Londe les Maures (avril 2022)
- Fête de la nature à Collobrières (mai 2022)
- Fête du Vélo à Toulon (juin 2022)
- Village des sciences à la Seyne sur Mer pour la fête de la science (octobre 2022)
- Journée du patrimoine à La Dominante (1 journée)
- Animations régulières pour le grand public à l'Espace Nature Départemental du Plan
- Projet « Une mer Seyne » ramassage et caractérisation des déchets
- Événement mission Mer Propre en collaboration avec l'Association Nautique de Saint-Mandrier
- Fêtes de l'Huveaune dans les communes du Bassin versant
- Fête de la mer et des littoraux à la Seyne-sur-Mer
- Forum des associations à la Seyne-sur-Mer
- Sensibilisation au risque incendie et participation aux journées "écoguide" du PNPC

AUTRES :

- Projet Erasmus + Forest'Ed en partenariat avec GRAINE PACA et Forêt Modèle de Provence, rencontres internationales d'échanges et de collaboration.
- Proposition d'animations scolaires et périscolaires à la Ville de la Seyne (Dominante)
- Réponse aux appels d'offres ou appels à projets divers.
- Développer des projets en partenariat avec des fondations ou des partenaires privés
- Renouvellement des projets scolaires avec l'agglomération Sud-Sainte-Baume

OUTILS / COMMUNICATION :

- Création d'outils pédagogiques multithématiques
- Diffuser automatiquement nos événements sur les sites partenaires (Culture Science PACA, Graine PACA, animnet.com, formation-animation.com, varyation.fr, Réseau École et Nature, site du national...) ou sur les groupes Facebook des villes etc.
- Développer les nouvelles technologies de l'information et de la communication (montage vidéo, serious game...).
- Dynamisation des réseaux sociaux de l'antenne par du contenu vidéo

RESEAU PSM :

- Poursuite du partenariat avec l'association Nouvel Horizon afin d'accueillir 8 bénévoles de 17 à 18 ans dans le cadre d'un projet « Citoyen en devenir » et de développer de nouveaux projets,
- Développer le bénévolat dans le département

FORMATIONS :

- Formation des permanents actuels et des vacataires (Formation Management par Uniformation, Formation GRAINE, Formation Astronomie au sein du réseau Planète Sciences, etc.)

Pôle Scientifique

Objectifs et priorités :

Le secteur Environnement constitue toujours l'essentiel de nos activités scientifiques, et la relance de ce secteur sur de nouveaux projets continue.

Un développement des actions est également prévu en 2022 sur les activités scientifiques, en particulier en astronomie grâce au soutien de nouveaux membres impliqués dans cette thématique.

La capacité à pouvoir accueillir des jeunes en service civique est un moteur pour le développement de l'association et pour relancer des activités vers un nouveau public.

La communication sera également un axe important de la relance de l'activité de l'association, avec une implication accrue des bénévoles pour soutenir les permanents et les vacataires.

Actions prévues :

De nombreuses actions se poursuivent en 2022 et de nouveaux projets vont démarrer.

Le marché de l'animation des Parcs Naturels Départementaux avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes se poursuit jusqu'à la fin de l'année. Il sera à renouveler pour 2023.

Les animations scolaires en partenariat avec la ville d'Antibes, les balades nature pour la CASA et la fête de la Science à l'INRAE sont reconduites cette année, de même que les formations Pays de Grasse « jardinons ensemble ». Le nombre d'interventions sur les jardins de la CAPG augmente en 2022 car ils ont ouvert les interventions aux écoles et plus seulement au grand public.

Les interventions dans le cadre de projets avec le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur se poursuivent avec des animations sur les thèmes du monde nocturne et de la forêt.

La mise en place de séances de club nature a permis de créer un nouveau partenariat avec l'association « école buissonnière » qui souhaiterait continuer à travailler avec nous.

Le projet « Mon lycée en transition » a commencé en 2021 se terminera en 2022.

Enfin, un nouveau projet « un œil sur mon patrimoine » financé par la DRAC PACA se déroulera durant l'été 2022 ainsi qu'un projet « Rivières sauvages » avec la communauté d'agglomération Alpes d'Azur.

Pôle Loisirs – Formations

Objectifs et priorités :

Malgré l'intérêt pédagogique des séjours de vacances, ceux-ci ne seront pas reconduits à Correns en 2022 en raison de difficultés logistiques et organisationnelles. Cependant, la volonté de l'association reste de pouvoir relancer d'autres séjours de vacances et des chantiers de jeunes dès que les conditions seront à nouveau réunies pour le faire sans mettre en péril l'équilibre financier de l'association.

Le développement de l'ALSH avec l'embauche d'une nouvelle directrice et l'achat d'un second chalet permettra de donner un nouveau souffle à l'accueil de loisirs de Roquevignon, en parallèle des travaux de réfection indispensables pour un accueil correct des enfants.

La formation reste un axe de développement important et un enjeu majeur pour la diffusion de la culture scientifique auprès du plus grand nombre, et nous maintiendrons les stages BAFA et nous relancerons les week-ends techniques pour nos adhérents comme par le passé. La formation continue des permanents reste également un axe prioritaire pour développer les compétences de l'équipe opérationnelle.

Le développement de nouvelles formations pour initier de nouvelles thématiques sera par ailleurs recherché.

Actions prévues :

Séjours de vacances :

Pas de séjour cette année, mais un travail de préparation des séjours 2023 sera effectué, en recherchant un nouveau lieu d'accueil, une relance possible d'un chantier de jeunes sur Roquevignon (en remettant au préalable en fonction les douches solaires et les panneaux photovoltaïques), l'organisation de minicamps associés à l'ALSH, un partenariat avec le collectif ESA et le SDEJS 06 pour faciliter la relance des séjours dans les Alpes-Maritimes.

ALSH de Roquevignon :

Le soutien de la ville de Grasse et de la CAF restent indispensables pour permettre au plus grand nombre d'accéder à notre accueil de loisirs, et le remplissage s'améliore d'année en année durant les périodes d'hiver et les mercredis. L'installation d'un nouveau chalet et les travaux d'entretien du site permettront d'augmenter la capacité d'accueil durant l'hiver dans de bonnes conditions.

Suite au développement de l'ALSH à l'issue de la crise sanitaire, un second poste sera ouvert à temps partiel pour soutenir la directrice dans la mise en œuvre de son projet. Le club ados expérimenté en 2021 ne sera pas reconduit cette année pour permettre l'accueil de 48 enfants de 6-12 ans durant l'été, car l'an dernier, seuls 5 adolescents avaient fréquenté l'ALSH en juillet.

Jardins collaboratifs de Roquevignon :

Les parcelles sont quasiment toutes utilisées et la mise en application de la nouvelle charte a permis d'accueillir de nouvelles familles sur cet espace jardiné. La parcelle des enfants de l'ALSH sera à restaurer, et les réunions avec les jardiniers devront se poursuivre en présentiel pour une meilleure collaboration.

Formations :

Deux formations générales BAFA seront proposées en 2022, ainsi que deux stages d'approfondissement.

Programmation des stages techniques en 2022 :

- Stage d'initiation à la démarche expérimentale entre septembre et novembre à Grasse
- Week-ends techniques mi-juin et début octobre
- Agrément microfusée et/ou stage Petite Ourse en collaboration avec Planète Sciences Nationale

DECISIONS STATUTAIRES de l'AG 2022

- **Affectation du résultat de l'exercice** : suite à la présentation du rapport financier 2021 et du projet financier 2022 (voir document annexe), l'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2021 en Report à nouveau.

- **Montant de la cotisation** : le montant de la cotisation reste inchangé et est défini comme suit :
 - **Membre individuel** : 20 €
 - **Membre collectif** : 50 €
 - **Membre individuel chômeur, étudiant, retraité** : 10 €
 - **Membre famille (à partir de 2 membres de la même famille)** : 35 €

- **Délégation de signature** : L'assemblée générale délègue au Conseil d'Administration la désignation des délégations de signature pour les opérations bancaires, postales, administratives...

- **Election du Conseil d'Administration (nouveau candidat : Philippe DULOM).**

CONTACT

SIEGE SOCIAL

11 rue Sans Peur, 06130 Grasse
Tél : 04 92 60 78 78
mediterranee@planete-sciences.org

ANTENNE DU VAR

6 rue Louis Antelme, 83500 La Seyne sur Mer
Tél : 04 94 94 29 81
83.mediterranee@planete-sciences.org

PRESIDENCE

dave.lollman@univ-amu.fr

Plus d'informations sur notre site internet

www.planete-sciences.org/mediterranee

Retrouvez-nous aussi sur Facebook et YouTube

